

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2022

Étaient présent·e·s :

Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Céline Elie donne procuration à Isabelle Baas
Estelle Trémouhéc donne procuration à Christine Robin

Christophe Martin est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 31 mars 2022

Remarque de M. Thiollière : la CCMP subventionne toujours les équipements pour les entreprises de la zone artisanale, sauf les véhicules.

M. Bonnard demande si le CNAS verse une prime de départ à la retraite. La réponse est oui.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – Subventions aux associations

En 2022, 23 associations ont fait des demandes de subventions à hauteur de 28 140€.

En 2021, nous avons reçu 10 demandes de subventions à hauteur de 17 000€.

Lors de la réunion de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive / Patrimoine, seules 20 demandes ont été retenues.

La Commission a établi un protocole d'attribution des subventions suivant les bénéficiaires en nature dont disposent les associations. Ces informations leurs ont été fournies avec les dossiers de demande de subvention.

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle pour un projet spécifique
Associations qui bénéficient d'équipements municipaux (Bâtiments, salles, terrains)	Une subvention en nature est déjà perçue donc la subvention en numéraire ne peut excéder 200 euros	Entre 0 et 2000 euros selon la nature du projet
Associations qui ne bénéficient pas d'équipements municipaux.	Entre 100 et 800 euros selon les besoins	

Rappel : les subventions iront prioritairement aux projets qui sont tournés vers le développement du lien social, les initiatives inter-associatives, transgénérationnelles et la transition écologique.

La Commission propose la répartition suivante pour l'attribution des subventions aux associations pirailloises :

Association	fonctionnement	investissement	exceptionnelle	TOTAL Demandes	Prêt de salle	adhérents	Proposition	Subs 2021
Boule du Ternay	-	2 000	-	2 000	oui	73	1 000	X
Cercle Jeanne d'arc	800	1 200	-	2 000	non	76	1 000	1 200
Chasse	600	450	-	1 050	non	22	450	X
Conscrits	250	1 250	250	1 750	non	15	500	X
Dynamique Pirailloise	200	-	-	200	oui	19	200	200
Estogo	120	-	1 200	1 320	non	36	720	X
Judo Club	500	500	-	1 000	oui	75	600	1 300
Label des Chants	800	-	2 000	2 800	non	20	1 400	1 100
Le Rez-de-chaussée	200	-	2 000	2 200	non		1 100	X
Les amis du Val Ternay	300	-	2 000	2 300	non	18	1 500	300
Mû (e)	600	-	600	1 200	oui	40	500	400
Musique à l'usine	-	-	1 000	1 000	non	80	1 000	1 000
Patrimoine Piraillois	300	-	700	1 000	non	20	800	300
Prévention routière	150	-	-	150	non	668	150	X
Radio d'ici	500	-	-	500	non	40	500	X
SCP	2 000	500	500	3 000	oui	112	1 000	1 200
Sous des écoles	500	-	500	1 000	non	140	1 000	X
studio international mise au point (SIMAP)	-	-	1 110	1 110	non	3	200	X
Tu joues ?	800	-	200	1 000	en cours	70	200	1 200
Vélo Club Piraillois	-	-	500	500	non	15	500	X
TOTAL	8 620	5 900	12 560	27 080			14 320	

M. Bonnard est surpris qu'une subvention soit versée à une association à but humanitaire, il estime que ce n'est pas le rôle d'une mairie mais plutôt d'une démarche individuelle.

M. Plasjon précise que d'autres associations de St Julien ont organisé des manifestations à but humanitaire dont les bénéfices ont été reversés à des associations caritatives, d'autre part cette subvention a été donné dans le cadre de l'organisation de la journée africaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide ses propositions de subvention et autorise Mme la Maire à procéder au mandatement

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III - Tarifs locations des salles, eau et assainissement, cantine, cimetière...

1. Dans un premier temps, M. Perrin présente ci-dessous les domaines dans lesquels les tarifs n'évoluent pas en 2022.
- 2.

CONCESSIONS DE CIMETIERE

(Délibération du 29/05/2018 applicable au 01/06/18)

En m2

Trentenaires **110.00 €**

Cinquantenaire **160.00 €**

Perpétuelles **450.00 €**

CASE COLUMBARIUM : 700 €/30 ans

CANTINE / PERISCOLAIRE

CANTINE SCOLAIRE (délibération du 29/05/2018)

Tarif à compter du 01/09/2018 : 3.70 €

GARDERIE PERISCOLAIRE (délibération du 29/05/2018)

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018 tarif à la 1/2h

Quotient familial	Inscription ponctuelle	inscription à l'avance
0/396	0.75 €	0.69 €
396/500	0.85 €	0.75 €
500/830	0.92 €	0.85 €
+ 830	1.07 €	0.92 €

EAU – ASSAINISSEMENT

PRE (participation raccordement à l'égout) : **1 400 € à partir du 02/03/2016**

ROLE D'EAU : **Délibération du 27/04/2021 applicable sur factures 2021 – consommation du 01/06/2021 au 31/05/2022**

Abonnement : **90 € par an soit 7,50 € par mois**

Consommation d'eau : **1.15 €/ m3 jusqu'à 80 m3 - 1,25 €/m3 au-delà de 80 m3**

Assainissement : **1.15 € /m3 jusqu'à 80 m3 - 1,25 €/m3 au-delà de 80 m3**

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve et maintient les tarifs actuels pour les concessions dans le cimetière, les prestations cantine et périscolaire, ainsi que pour l'eau et l'assainissement.

3. M. Perrin présente ensuite les évolutions prévues en 2022 pour les prestations suivantes :

4.

Pour le portage des repas, ceux-ci n'avaient pas été modifiés depuis 2012, alors que les facturations du Chapon d'or ont augmenté chaque année.

PORTAGE DES REPAS – CCAS

Délibération du conseil municipal du 17/05/2022 : (Applicable au 01/06/2022)

Repas simple : 9,70 € (tarif précédent était de 9,15 €)

Repas complet : 10,80 € (tarif précédent était de 10,15 €)

Pour la location des salles, il a été constaté à plusieurs reprises que le ménage n'était pas fait correctement, c'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place un chèque de caution spécifique ménage, qui s'ajoutera au chèque de caution pour les dégâts matériels.

TARIFS SALLE DES FETES

Délibération du 17/05/2022 (Applicable au 01/06/2022 pour les nouveaux contrats)

Montants Cautions étage Rez de chaussée

-Chèques de caution Ménage :

Ménage Cuisine	150 €
Ménage Grande Salle	160 €
Ménage Bar	180 €
Ménage Sanitaires	40 €
Ménage total	480 €

-Chèque de caution 500 €

Montants des locations

Rez de Chaussée		Pirailons	Extérieurs	Option chauffage
Bar + salle + cuisine	Week-end (Mariage, ...)	360 €	450 €	100 €
	1 seul jour : vendredi, samedi, dimanche	250 €	360 €	50 €
	1 seul jour en semaine	150 €	190 €	50 €
Salle + cuisine	Week-end	220 €	270 €	70 €
	1 jour	140 €	180 €	40 €
Cuisine Seule	1 jour	40 €	50 €	
Bar seul	1 jour	75 €	120 €	30 €

La Passerelle		Entrées payantes	Entrées gratuites	Option Chauffage
	1 jour	160 €	65 €	35 €
	2 jours	260 €		70 €

Salle « Ancienne cantine »		
	Week-End	110 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs pour le portage des repas, applicable au 01 juin 2022 et les nouveaux tarifs pour la location des salles, qui s'appliqueront à compter du 01 juin 2022 (sauf pour les contrats en cours).

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IV- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2022 sera modifié comme suit dans la filière animation :

- création d'un poste d'adjoint d'animation principale de 1^{ère} classe à temps non-complet, soit 31/35

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à faire toutes les démarches utiles à ce dossier.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V- Part commune pour le fonds de solidarité logement

Madame la Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de solidarité logement, piloté par le département de la Loire, afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement.

Pour information, en 2021, le département de la Loire a soutenu 9 demandes de particuliers pour un montant accordé de 2 706,80 €

Elle propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI- Participation des communes extérieures aux charges de l'école

Le mode de calcul de cette répartition pour l'année 2021/2022 est établi selon le compte administratif 2021-dépenses :

Article	Désignation	Dépenses 2020
60612	Eau	311,00
60612	Electricité	1 889,00
60621	Chauffage	2 863,00
60631	Entretien	2 922,00
6067	Fournitures scolaires	4 193,00
6288	Piscine	1 124,00
61522	Entretien bâtiments	135,00
6156	Contrat maintenance	1 654,00
6262	Télécommunication	488,00
64	Frais de personnel	28 150,00
TOTAL		43 729,00

Nombre d'élèves AU 01 septembre 2021 = 81

Coût pour un élève : 540 €

Pour rappel le montant 2021 était de 500,00 €

La commission finances propose de demander la somme de 540 ,00 € pour l'année scolaire en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à faire les titres correspondants.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII-Travaux SIEL : Poteau

Coût du remplacement du poteau « parc du Plateau marchand »:

Financement :

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	% subvention	Part commune
Remplacement poteau	740,00 €	55 %	333,00 €
total	740,00 €		333,00 €

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer ce devis

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VIII- Travaux SIEL : Borne foraine à l'agorespace

Afin de sécuriser et d'améliorer l'agorespace, Mme le maire propose l'installation d'une borne foraine, ce dispositif sera en outre utilisé pour le feu d'artifice

Coût du remplacement du poteau « Borne foraine - Agorespace » :

Financement :

Coût du projet :

Détail	Montant travaux	%subvention	Part commune
Borne foraine	8 615,00 €	55 %	3 877,00 €
total	8 615,00 €		3 877,00 €

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer ce devis.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – DPU

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD144, 63 Montée des anges, appartenant à M. Manaud
- Immeuble cadastré AE 118, 6 avenue de Colombier, appartenant à M. Bennour
- Immeuble cadastré AD 274, 277, 53 rue de la modure, appartenant à Mme Duchamp

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur ces immeubles.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X-Divers

Commission aménager-embellir

-Eau et assainissement : campagne de mesure des débits eaux usées est en cours, dans la nuit du 17 au 18, il y aura des investigations nocturnes. Actuellement, 40 % de ce qui arrive à la station est de l'eau claire.

-Comité participatif « aménagement du centre bourg » propose une modification du stationnement et de l'emplacement du marché sur la Grand Place.

Un test sera réalisé mardi 24 mai.

M. Bonnard suggère l'installation d'une borne pour véhicule électrique.

-maison médicale : le mercredi 1^{er} juin, présentation par l'Atelier Chouette de l'avant-projet sommaire et des résultats des différents diagnostics.

Commission vie associative, culturelle et sportive

-le critérium organisé par le vélo-club pirailon s'est bien déroulé, il sera renouvelé l'an prochain.

CCAS

-Claudine Lebègue a animé le vendredi 29 avril un après-midi chansons auprès des résidents de l'EHPAD qu'ils ont beaucoup appréciés ainsi que la direction.

- Déstockage du samedi 8 mai a permis de récolter 470,00€

Commission Vie économique

- *Carrière* : plusieurs rencontres ont eu lieu : avec M. Delmonico Dorel, un audit avec la CCMP et les élus des communes concernées, une réunion pour discuter du projet de déviation. Une prochaine rencontre avec la préfecture dans une semaine et une autre à Colombier le 02 juin.

-Boulangerie : pas d'évolution, la commune reste vigilante, envisage de construire un projet de location avec la CCMP.

M.Bonnard souhaiterait que la commune utilise son DPU en cas de vente de l'immeuble.

Commission gestion du personnel

-2 recrutements en CDD de 6 mois pour les services techniques

-un nouveau contrat aidé est envisagé pour l'école

Commission écologie

-Organisation le samedi 21 mai de 14 à 16h30 et dimanche 22 mai de 10 à 12 heures à la salle des fêtes du week-end « Eclairage public », expo, tables rondes et animation pour les enfants, en collaboration avec le CPIE de Marlies et le parc du Pilat.

Autres :

-M. Bonnard dit que le mur du cimetière s'est écroulé, M. Vagnon dit que le devis est signé

-M. Fraisse signale que les riverains se plaignent des rats envahissent près du Ternay, un piège mécanique a été mis en place sous la partie couverte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 37 mn

Vu par Nous, Isabelle Baas, 1^{ère} adjointe de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 20 mai 2022 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Pour empêchement du maire
La 1^{ère} adjointe
Isabelle Baas

